



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

05 février 2021
N°3

LETTRE D'INFORMATION en Dordogne

«Avec France relance,
reprendre notre destin en main,
construire la France de 2030»



Édito

Le numérique est désormais incontournable pour chacun d'entre nous : télétravail, télémédecine, téléprocédures, commerce en ligne, enseignement à distance,... et avec plus d'acuité encore, dans le contexte épidémique que nous connaissons. Aussi le Gouvernement a souhaité, au travers du plan « France Relance », optimiser l'accès au service public numérique, tant dans les infrastructures que dans les équipements et dans la lutte contre l'illectronisme. C'est pourquoi une large part de cette lettre d'information est consacrée à cette transformation ou mise à niveau numérique.

Comme précédemment, ce support est diffusable par vos soins à tous les acteurs et bénéficiaires potentiels des mesures dans le département.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Frédéric PERISSAT
Préfet de la Dordogne

Thèmes abordés

ÉCOLOGIE	2	ACTUALITÉS DIVERSES	5
Plan d'actions territorialisé du MTE.....	2	Bilan de l'exécution de France Relance à fin 2020 et suivi de la mobilisation du plan en temps réel.....	5
Volet agricole.....	2	Plateforme Aides et territoires.....	5
COMPÉTITIVITÉ	3		
Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises.....	3		
COHÉSION	4		
Transition professionnelle.....	4		



Plan d'actions territorialisé du ministère de la transition écologique (MTE)

30 milliards d'euros, soit quasiment un tiers du plan de relance, vont être consacrés à la transition écologique. Aussi, pour la mise en œuvre territorialisée des mesures qu'il porte, le ministère de la transition écologique (MTE) a fait connaître les **lignes directrices**, par [instruction](#) adressée aux préfets de région et de département, rendue publique le 25 janvier 2021. Les annexes, d'environ 100 pages, comprennent un recueil exhaustif de l'ensemble des actions concernées et de leurs circuits financiers.

Parmi ces mesures, le **programme national ponts** doté de 40 millions d'euros d'appui à l'ingénierie des collectivités offre aux communes qui en ont le plus besoin un vaste programme de recensement et d'évaluation de leurs ouvrages d'art. **Plus de 400 communes** remplissant les critères du décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002 **sont concernées en Dordogne.**

A travers ce dispositif, l'Etat initiera un « carnet de santé » des ouvrages. Ce carnet, remis aux collectivités afin qu'elles se l'approprient, leur permettra de retrouver toute leur place dans leur responsabilité de gestionnaire de ces ouvrages.

Les communes éligibles recevront courant février 2021, un lien par courriel pour remplir un questionnaire en ligne, valant acte de candidature. **La date limite de réponse au questionnaire est fixée au 31 mars 2021.**

Plus d'informations sur le site dédié à ce programme : www.cerema.fr/programmenationalponts

Chefs de file : DDT - UD-DREAL
ddt-directeur@dordogne.gouv.fr
ud-24.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Agriculture

Face au succès rencontré par les mesures « aide à la conversion des agroéquipements » et « plan protéines végétales – investissement en matériel », ces programmes ont été clôturés.

Pour la Dordogne, au moins 95 dossiers ont été déposés pour un total de 1 481 716€ pour la mesure « aide à la conversion des agroéquipements » et au moins 61 dossiers pour un total de 894 358€ pour la mesure « plan protéines végétales – investissement matériel ».

La mesure « aide à la conversion des agroéquipements » a été abondée de 80 millions d'euros pour atteindre 215 millions.

La mesure « plan protéines » devrait être à nouveau ouverte dans les semaines à venir selon des modalités restant à préciser.

Chef de file : DDT
ddt-directeur@dordogne.gouv.fr

Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises

◆ Numérique du quotidien

Le plan France très haut débit (THD), lancé en 2013, a pour vocation de couvrir d'ici 2022 le territoire en internet très haut débit. Ce plan a été conçu pour permettre à l'ensemble des foyers et des entreprises un accès internet performant.

Le plan THD répond à un triple objectif :

- **renforcer la compétitivité** de l'économie française et l'**attractivité** de la France
- **développer des services publics innovants** sur l'ensemble du territoire
- **permettre à tous les citoyens** d'accéder au numérique.

Pour mettre le numérique au service de la relance, le gouvernement a prévu de **renforcer le plan THD avec près de 570 millions d'euros supplémentaires**, en amplifiant l'effort en faveur du développement de la fibre sur tout le territoire via le plan de relance.

La Dordogne va d'ailleurs bénéficier à ce titre de 45 millions d'euros supplémentaires après les plus de 60 millions apportés pour la première tranche de ce plan.

Au-delà de l'aspect technique d'accès au numérique, **l'inclusion numérique par la lutte contre l'illectronisme** a été également renforcée par un effort de 250 millions d'euros. Depuis 18 mois, l'État et les collectivités territoriales mettent en œuvre cette stratégie nationale pour l'inclusion numérique tendant à favoriser une **appropriation accélérée aux nouveaux usages et services numériques par tous**, par 3 actions-phares : des médiateurs numériques formés, des outils simples et sécurisés à la portée des aidants, des lieux de proximité plus nombreux et ouverts à tous. Dans cette optique, il est prévu le recrutement de 4 000 conseillers numériques qui seront formés et financés pour développer des ateliers d'initiation et de perfectionnement. Les collectivités locales peuvent dès à présent se rendre sur le site conseiller-numerique.gouv.fr pour déposer une demande et engager leurs conseillers.

Le détail de ces différentes mesures est repris dans le [dossier de presse](#) du gouvernement, publié le 16 janvier dernier et consacré au numérique du quotidien au cœur du plan de relance.

◆ Transformation numérique de l'État et des territoires

Le 25 janvier 2021, le gouvernement a détaillé les modalités d'allocation en 3 axes des **88 millions d'euros** du plan de relance dédiés à la transformation numérique des territoires, dans son [dossier de presse](#). Au travers de cette mesure du plan de relance, l'objectif est de soutenir **l'innovation** et la transformation numérique pour **améliorer le service public**.

- x L'État consacre une enveloppe de **30 millions d'euros** pour co-construire avec les **collectivités territoriales** et les **groupements de collectivités** des services numériques répondant à des problèmes et besoins concrets des territoires. Il est proposé aux collectivités d'expérimenter **une nouvelle méthode de coopération** qui rompt avec la logique d'appels à projets. Il s'agit de partir des besoins des territoires pour développer des services numériques avec et pour le plus grand nombre d'entre eux. À ce titre, l'incubateur des Territoires de l'ANCT a lancé, le 25 janvier 2021, [une consultation nationale](#) auprès des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs partenaires.

- x **24 millions d'euros feront l'objet d'appels à projets** (en 2021 et 2022) pour développer la dématérialisation ou améliorer la montée en qualité des téléservices. L'accès au guichet ad hoc et les modalités d'obtention de financement sont disponibles [ici](#).
- x Enfin, **34 millions seront affectés directement au bénéfice des petites et moyennes collectivités** (aucun seuil de population n'est précisé) dans le but de financer les études de besoin et de faisabilité et les projets numériques locaux ne s'inscrivant pas dans les 2 autres axes.

Les **administrations (services de l'État, établissements publics, collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales)**, disposant d'un projet contribuant à la relance de l'économie française et produisant des résultats concrets sous 18 mois, peuvent faire appel à des **financements au titre du volet « mise à niveau numérique de l'État et des territoires »**, décrits [ici](#). S'agissant spécifiquement des collectivités territoriales, le portail permettant de visualiser les situations relevant du fonds « transformation numérique des collectivités territoriales » est accessible [ici](#).

◆ **Accompagnement à la transformation numérique des TPE et PME**

Dans le cadre du plan de relance et de l'initiative [France Num](#), la Direction générale des entreprises a confié à Bpifrance la mise en œuvre d'un **appel à projets, se clôturant le 15 février 2021, pour massifier l'accompagnement des TPE/PME au numérique.**

Cet appel à projets, dont le cahier des charges et les modalités de candidatures sont disponibles [ici](#) vise à sélectionner des groupements d'opérateurs capables d'organiser et de déployer massivement des accompagnements-actions ou des sensibilisations en réponse à des besoins concrets chacun auprès de 1 500 TPE/PME au minimum.

Chefs de file : Pôle SIC du SGCD (pour les administrations)
sgc-sic@dordogne.gouv.fr
UD-DIRECCTE (pour les entreprises)
na-ud24@direccte.gouv.fr

COHÉSION

Transition professionnelle

Dans le cadre du plan de relance, **le gouvernement renforce les fonds alloués aux projets de transition professionnelle et aux associations « Transitions pro »** afin de faciliter l'accès à la reconversion professionnelle des salariés vers les secteurs stratégiques (100M€).

Ce dispositif vise à **former les salariés dont l'emploi est menacé pour les diriger vers les secteurs porteurs**, en développant leurs compétences dans un cycle de 24 mois d'une formation certifiante vers une reconversion. Le dispositif sécurise la rémunération pendant le parcours ; il s'adosse au projet de transition professionnelle financé par le FNE formation (500M€).

La DIRECCTE mobilise les OPCO, les opérateurs-conseil et les associations de transition professionnelle en vue d'identifier les entreprises et salariés potentiellement éligibles au dispositif, étant précisé que les entreprises en PSE ou qui ont mis en place une rupture conventionnelle collective ne sont pas éligibles. Une liste de 30 métiers en tension doit être éditée le 5 février prochain par le niveau régional.

Chef de file : UD-DIRECCTE
na-ud24@direccte.gouv.fr

Bilan de l'exécution de France Relance à fin 2020 et suivi de la mobilisation du plan en temps réel

Par [communiqué de presse du 21 janvier 2021](#), le ministère de l'économie, des finances et de la relance a fait savoir que sur le site planderelance.gouv.fr, le Secrétariat général du plan de relance allait publier le **tableau de bord mensuel permettant de mesurer la progression du déploiement d'une quinzaine de mesures emblématiques du plan** (MaPrimeRenov', rénovations thermiques des bâtiments publics, décarbonation de l'industrie, véhicules propres et électriques, financement des entreprises, aide aux projets industriels, mise à niveau numérique des TPE, PME et ETI, soutien à l'export, patrimoine, aide à l'embauche en apprentissage, aide à l'embauche des jeunes, contrats aidés pour les jeunes, parcours qualifiants, soutien aux commerces).

À la fin de l'année 2020, **11 milliards d'euros** sur les 100 milliards d'euros du plan de relance ont d'ores et déjà été engagés et **9 milliards d'euros effectivement versés**.

L'objectif fixé pour 2020 a ainsi été atteint et le ministre de l'économie, des finances et de la relance table désormais sur le déploiement de **40 milliards d'euros supplémentaires en 2021**.

S'agissant du volet écologie, le soutien du plan de relance au **verdissement du parc automobile** français s'est traduit par 270 000 primes à la conversion ou bonus écologique pour 470 millions d'euros en 2020. Et de nombreux projets de **rénovation énergétique** ont été effectués ou lancés en 2020 (avec un dépôt exponentiel des demandes MaPrimeRenov').

Sur le volet compétitivité du plan, concernant l'**aide aux projets industriels** (modernisation, relocalisation), **815 entreprises, majoritairement des PME et ETI, ont reçu 710 M€** d'aides de l'Etat, pour un investissement global de 3,36 milliards d'euros.

Sur le volet cohésion, grâce aux mécanismes incitatifs de France Relance (primes à l'embauche, primes à l'apprentissage), **plus d'un million de jeunes de moins de 26 ans ont été embauchés entre août et décembre 2020** sur des contrats d'au moins trois mois. Une **augmentation de l'embauche des jeunes apprentis** a été, en outre, relevée en 2020 (485 000) par rapport à 2019 (353 000).

Le 21 janvier dernier, les résultats du tableau de bord ont été actualisés. Ils sont visualisables [ici](#).

Ce tableau de bord est accompagné, pour la 1^e fois, de **cartographies et données départementales**, permettant d'avoir une vision départementale sur certains des indicateurs de France Relance. Les données de la Dordogne (comme des autres départements) sont ainsi accessibles [ici](#).

A titre d'exemple, on peut citer les **642 contrats d'apprentissage** conclus en Dordogne et ayant bénéficié de l'aide exceptionnelle mise en place dans le cadre du plan de relance, ainsi que les **955 aides à l'embauche des jeunes**.

Concernant l'écologie, **1 023 dossiers Maprimerenov** ont été acceptés en Dordogne et **1 395 bonus écologiques et primes à la conversion écologique** ont été versés.

Plateforme Aides et territoires

Le ministère de la transition écologique et le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ont mis en ligne un site recensant les différentes aides proposées par structures, territoires, thématiques. Cette plateforme intitulée « Aides-territoires » reprend notamment les aides ouvertes dans le cadre de France Relance et est consultable [ici](#).